



**PRÉFET  
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale de  
l'emploi, du travail, des solidarités  
et de la protection des populations**

Service santé, protection animales et environnement

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 07-2022-04-04-00013**  
**fixant la liste des personnes habilitées à dispenser la formation des maîtres de chiens  
dangereux ou susceptibles de l'être**

**Le préfet de l'Ardèche,  
Chevalier de la Légion d'honneur,**

**VU** le livre II, titre I du code rural et de la pêche maritime relatif à la garde et la circulation des animaux ;

**VU** les articles L.211-11 à L.211-19 du code rural et de la pêche maritime ;

**VU** le décret NOR INTA2100151D du 6 janvier 2021 portant nomination de M. Thierry DEVIMEUX, préfet de l'Ardèche ;

**VU** l'arrêté du 8 avril 2009 fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L.211-13-1 du code rural ;

**VU** l'arrêté du 8 avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévues à l'article L.211-13-1 du code rural et de la pêche maritime ;

**VU** la circulaire DGER/C2009-2008 du 23 juin 2009 sur l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°07-2022-02-01-00011 du 1er février 2022 fixant la liste des personnes habilitées à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux ou susceptibles de l'être ;

**SUR PROPOSITION** de la secrétaire générale de la préfecture ;

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 :**

La liste départementale des personnes habilitées à dispenser en Ardèche la formation des maîtres de chiens dangereux ou susceptibles de l'être est arrêtée comme suit :

<b>NOM Prénom</b>	<b>Adresse professionnelle</b>	<b>Code postal Commune</b>	<b>Coordonnées téléphoniques ou courriel</b>	<b>Diplôme, titre ou qualification</b>	<b>Date de la 1ère habilitation</b>
CHERIFI Alexia	485, Lieu dit Blaizac	07440 ALBOUSSIÈRE	06 64 48 24 76 cherifi.alexia @gmail.com	Brevet professionnel éducateur canin	09/05/18
GENSEL Franck	Art des Chiens 2 chemin de Lapras	07100 ANNONAY	06 13 50 29 21	Certificat de capacité	26/02/10 renouvelée le 13/03/20
HURTADOS Ernest	Agility Club Annonay Chemin de Varagnes	07100 ANNONAY	04 75 33 51 11	Moniteur éducation canine 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> degrés	22/02/10 renouvelée le 13/03/20
FEREIRE Alain	Sport Canin Ardéchois Les Combots	07370 ARRAS	06 24 82 68 49	Certificat de capacité	26/05/15 renouvelée le 08/06/20
SOUVIGNET Denis	Sport Canin Ardéchois Les Combots	07370 ARRAS	souvignet.denis @wanadoo.fr	Certificat de capacité	26/05/15 renouvelée le 10/06/20
LATIL Bruno	Clinique Vétérinaire La Croix de Justice	07430 DAVEZIEUX	04 75 67 71 17	Diplôme de vétérinaire	13/04/10 renouvelée le 13/03/20
FREYDIER Françoise	488 route de Chiapas	07120 LABEAUME	06 62 78 11 32	Brevet professionnel éducateur canin	04/12/20
GUILLOT Isabelle	1245 chemin du Rieublanquet	07230 LABLACHERE	06 70 73 86 28	ACACED**	10/01/22
MARSOT Frank	2 impasse des Jardins	07250 LE POUZIN	06 81 19 78 96	Certificat de capacité	24/03/22
NDONGO DIYE Mélissa	11 rue des Girondins	07400 LE TEIL	07 82 17 95 33	Brevet professionnel éducateur canin	12/07/19
CHIROUSSEL Yvon	Centre Canin Meyssois 186 ch. Fournier	07400 MEYSSE	06 21 07 70 27	Certificat de capacité CESCCAM*	08/10/09 renouvelée le 11/02/20
CAPITAINE Lucie	Société « Truffes, moustaches et compagnie » 850 route de Gourde Le Treuil	07290 PREAUX	06 32 53 51 02	Brevet professionnel éducateur canin	08/06/20
MEYRAND Patrick	Centre Canin des Crocs du Vivarais 760 rue du Platou	07100 SAINT- MARCEL-LES- ANNONAY	06 79 89 91 28 06 60 98 94 84	Certificat de capacité CESCCAM*	08/10/09 renouvelée le 10/06/20
VEILLARD Françoise	Campus canin 1790 quartier Verchaus	07200 VIVIERS	06 81 01 45 69	Certificat de capacité	14/06/21
BOIRON Virginie	25 lotissement Le Carthaginois	26270 LORIOLE-SUR- DROME	06 59 35 15 09 contact@4mydog .fr	Certificat de capacité CESCCAM*	14/06/18

VINCENT Isabelle	Selarl Vincent & Associés 1 rue du Président Wilson	26240 SAINT- VALLIER	04 75 23 17 96	Diplôme de vétérinaire	06/11/18
COURRIOUX Cyril	83 rue des Vignes	30580 BELVEZET	06 95 15 39 08	Certificat de capacité CESCCAM*	21/01/22
PRIERE Karine	40 route de Saint- Pierre	69780 TOUSSIEU	06 95 02 86 38	Brevet professionnel éducateur canin	05/07/19

\*CESCCAM (Certificat d'Études pour les Sapeurs au Comportement Canin et Accompagnement des Maîtres)

\*\*ACACED (Attestation de Connaissances pour les Animaux de Compagnie d'Espèces Domestiques)

#### ARTICLE 2 :

L'habilitation est valable pour une durée de 5 ans, à partir de la date de sa signature par le préfet, précisée dans la colonne prévue à cet effet sur le tableau ci-dessus.

#### ARTICLE 3 :

Le présent arrêté est susceptible de recours auprès du tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal peut être saisi d'une requête déposée par courrier ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

#### ARTICLE 4 :

L'arrêté préfectoral n°07-2022-02-01-00011 du 1er février 2022 est abrogé.

#### ARTICLE 5 :

La secrétaire générale de la préfecture, les sous-préfets des arrondissements de Largentière et de Tournon-sur-Rhône, le directeur départemental de la sécurité publique, le commandant du groupement de gendarmerie de l'Ardèche, le directeur de la DDETSPP de l'Ardèche, les maires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Privas, le **04 AVR. 2022**

Pour le préfet et par délégation,  
La secrétaire générale,

  
Isabelle ARRIGHI

